

<https://demarches-portailpn.aviation-civile.gouv.fr>

La plateforme démarches en ligne me permet d'initier et de suivre en ligne mes démarches auprès de la DSAC. En quelques minutes, je peux créer mon compte et initier ma première démarche :

1. Je crée mon compte

En cliquant sur « **Créer un compte** » depuis la page d'accueil du portail, j'accède à la page de [création de compte](#).

[Créer un compte](#)



Je peux alors créer mon compte soit [via FranceConnect](#), soit [via le formulaire de création de compte](#).

⚠ Si je créé un compte FranceConnect, je devrais par la suite utiliser le module dédié pour me connecter.

Une fois connecté, je vérifie et complète les informations de mon compte depuis la page « Mon compte ». Si je suis instructeur ou examinateur, je l'indique dans cette page afin d'accéder aux formulaires de l'espace instructeur / espace examinateur.

[Mon compte](#)

Instructeur

Oui

2. J'initie ma première démarche

Depuis l'espace pilote, instructeur ou examinateur, j'identifie et lance la démarche qui m'intéresse.

Demander la délivrance d'une licence - BPL - LAPL(A/H) - PPL(A/H) - SPL 

Je constitue mon dossier étape par étape. Le dossier est automatiquement enregistré et peut être repris à tout moment. Lors de la dernière étape, je vérifie toutes les informations renseignées et valide l'envoi.

3. Je suis l'avancement de ma démarche

Depuis l'onglet « Mes demandes », je suis le statut de ma demande. ► [En cours de traitement](#)

 Commenter

Je peux échanger avec l'agent en charge du traitement de mon dossier en cliquant sur « Commenter ».

Si mon dossier est en attente de complément, je dépose la pièce justificative demandée en cliquant sur « Ajouter un justificatif ».

 Ajouter un justificatif

J'ai oublié mon mot de passe !

Si mon compte a été créé via FranceConnect, j'effectue mon changement de mot de passe auprès d'[Impots.gouv.fr](#), d'[Ameli.fr](#), de [MobileConnect et moi](#), de [MSA](#), de [L'identité Numérique La Poste](#) ou d'[Yris](#).

[Mot de passe oublié ?](#)

Sinon, je clique directement sur « Mot de passe oublié ? » depuis la plateforme démarches en ligne.

J'ai une question ou besoin d'aide !

Pour toute question concernant le traitement de mon dossier, j'échange avec l'agent en charge du traitement depuis le bouton « Commenter ». Pour toute question concernant le fonctionnement de la plateforme, je consulte la [FAQ](#) et le [formulaire de contact](#).

Quelques questions fréquentes

Quelles démarches puis-je réaliser sur la plateforme ?

La plateforme permet aux navigants de réaliser leurs démarches auprès de la DSAC. Il est également possible pour les organismes de formation et examinateurs de gérer certains documents qui peuvent être utilisés par des navigants pour constituer un dossier (compte rendu d'examen, recommandation à un examen, attestation de formation...)

Puis je utiliser un seul compte pour l'ensemble de mes démarches ?

Oui. Votre compte est individuel et nominatif et vous pouvez l'utiliser pour l'ensemble de vos démarches personnelles et professionnelles. Il n'est pas nécessaire de créer plusieurs comptes.

Que se passe t'il lorsque je valide l'envoi d'une démarche ?

Vous pouvez suivre l'avancement de votre démarche via son statut dans l'onglet « Mes demandes ». S'il s'agit d'une démarche à l'attention de la DSAC, celle-ci sera automatiquement envoyée au service pertinent pour traiter votre demande. S'il s'agit d'une attestation, compte rendu, ou autre document support, une notification par courriel sera automatiquement envoyée au bénéficiaire afin de l'informer de la création du document et des démarches à entreprendre.

Pourquoi ne puis-je pas démarrer une démarche (bouton grisé) ?

Certaines démarches nécessitent que votre compte soit déclaré comme instructeur (Espace instructeurs) ou examinateur (Espace examinateur). Vous pouvez à tout moment indiquer vos priviléges navigants dans l'onglet « Mon compte ».

Certaines démarches ne sont accessibles que si votre compte est lié à un organisme de formation.

La plateforme remplace t'elle SIGEBEL / OCEANE / METEOR ?

Non, la plateforme vous permet de réaliser via un portail de services les démarches qui n'étaient auparavant accessible que par courriel, courrier ou au guichet. La plateforme ne remplace pas SIGEBEL, OCEANE ou METEOR.

Comment initialiser mon organisme sur la plateforme ?

Pour démarrer sur la plateforme démarches en ligne en tant qu'organisme de formation, consulter la fiche « Démarrer sur la plateforme démarches en ligne (organisme de formation) ».

Quel est mon identifiant de connexion ?

Si votre compte a été créé via le formulaire de création de compte, votre identifiant unique est votre adresse courriel. Sinon, vous devez utiliser vos identifiants FranceConnect et vous connecter en utilisant le module dédié.